



No de résolution
ou annotation

**Séance
d'ajournement
4 mai 2017**

**Procès-verbal du conseil
de la municipalité de Sainte-Marthe**

Séance d'ajournement du 4 mai 2017

Procès-verbal de la séance d'ajournement du conseil de la municipalité de Sainte-Marthe, tenue le jeudi 4 mai 2017 à 20 h 00 à la salle du conseil située au 776, rue des Loisirs et à laquelle sont présents :

Madame le maire Aline Guillotte;

Messieurs les conseillers Alain Sauvé, Claude Gravel, Eddy Lawlor, François Pleau, Gilbert Séguin et madame la conseillère Jinny Brunelle;

formant quorum sous la présidence de madame le maire.

Monsieur le directeur général Michel Bertrand est présent.

PÉRIODE DE RECUEILLEMENT

Le directeur général fait la lecture de la prière.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par monsieur le conseiller Claude Gravel

QUE l'ordre du jour soit adopté comme suit :

1. Période de recueillement
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Relevé de soumissions – nettoyage de fossés
4. Employé no 220154
5. Démission
6. Questions de l'assistance
7. Levée ou ajournement de la séance

Ont voté POUR : Messieurs les conseillers Alain Sauvé, Claude Gravel, Eddy Lawlor, Gilbert Séguin, François Pleau et madame la conseillère Jinny Brunelle.

*** ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ ***

RELEVÉ DE SOUMISSIONS – NETTOYAGE DE FOSSÉS

Il est proposé par monsieur le conseiller Alain Sauvé

D'ANNULER l'appel d'offres de no 2017-04-27

DE PROLONGER le délai d'exécution qui était prévu au devis de l'appel d'offres no 2016-10-27 qui est devenu le contenu du contrat obtenu par l'entreprise Excavation G. Lalonde inc. lors de l'adoption de la résolution no 16-10-178 de la séance d'ajournement du 27 octobre 2016.

Ont voté **POUR:** Alain Sauvé, Eddy Lawlor, François Pleau, Gilbert Séguin, Jinny Brunelle

A voté **CONTRE:** Claude Gravel

*** ADOPTÉE À LA MAJORITÉ ***

17-05-74-1

17-05-74-2



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la municipalité de Sainte-Marthe

EMPLOYÉ NO 220154

ATTENDU QUE la municipalité de Sainte-Marthe compte sur plusieurs employés à temps plein et à temps partiel répartis dans différentes sphères d'emplois tel que le travail administratif, le travail au niveau des travaux publics ainsi que le travail à titre de pompiers et de premiers répondants;

ATTENDU QUE l'ensemble du personnel relève ultimement du directeur général et ce, malgré le fait que certains membres du personnel peuvent relever à un premier niveau hiérarchique d'un directeur de service;

ATTENDU QUE malgré le fait qu'un employé puisse relever d'un directeur de service, les avis et mesures disciplinaires peuvent tout de même être émis par le directeur général sur recommandation et en collaboration avec un directeur de service, le cas échéant;

ATTENDU QUE l'employé no 220154 a fait l'objet de rencontres et d'avertissements verbaux de la part du gestionnaire de qui il relève et ce, par rapport aux attentes de son travail ainsi que de son attitude;

ATTENDU QUE peu de changements ont été notés;

ATTENDU QUE l'employé concerné doit être sensibilisé à l'importance des attentes et que cela passe, à cette étape, par un avis disciplinaire formel remis par le gestionnaire principal de la municipalité, monsieur le directeur général Michel Bertrand;

ATTENDU QUE monsieur le directeur général a déjà signifié un avis disciplinaire à l'employé no 220154

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur le conseiller Eddy Lawlor

D'ENTÉRINER l'avis disciplinaire émis par le directeur général, monsieur Michel Bertrand à l'endroit de l'employé no 220154;

D'AUTORISER monsieur le directeur général à appliquer ultérieurement les mesures disciplinaires appropriées si l'avis disciplinaire n'apporte pas les effets positifs escomptés;

Ont voté **POUR**: Eddy Lawlor, François Pleau, Gilbert Séguin, Jinny Brunelle

Ont voté **CONTRE**: Alain Sauvé, Claude Gravel

*** ADOPTÉE À LA MAJORITÉ ***

DÉMISSION

Conformément à l'article 333 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, monsieur le directeur général et secrétaire-trésorier avise le conseil avoir reçu le 3 mai 2017 une lettre d'intention de la part de madame Aline Guillotte de démissionner de son poste de maire en date du 19 mai 2017 et il fait le dépôt de cette lettre au conseil.

17-05-74-3



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la municipalité de Sainte-Marthe

QUESTIONS DE L'ASSISTANCE

Aucune assistance

LEVÉE OU AJOURNEMENT DE LA SÉANCE

À 21 h 37.

Il est proposé par monsieur le conseiller Claude Gravel

QUE la présente séance soit levée.

Ont voté POUR : Messieurs les conseillers Alain Sauvé, Claude Gravel, Eddy Lawlor, Gilbert Séguin, François Pleau et madame la conseillère Jinny Brunelle.

*** ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ ***


Aline Guillotte
maire


Michel Bertrand
directeur général

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS (Article 961, Code Municipal du Québec)

Je, soussigné Michel Bertrand, directeur général, certifie que la municipalité dispose des crédits suffisants pour les fins auxquelles les dépenses sont listées, approuvées et/ou projetées par le conseil municipal.


Michel Bertrand
directeur général

17-05-74-4